



Communiqué de presse

17 octobre 2013

ÉTUDE

La croissance continue de l'activité réduite recouvre des pratiques hétérogènes

L'activité réduite concerne plus d'un million d'allocataires de l'Assurance chômage chaque mois (1,1 million en 2011). Pratique en constante progression depuis 1995, le recours à l'activité réduite a progressé de 34 % entre 2008 et 2011. Ce recours a été multiplié par 3 pour les seniors et par 2 pour les femmes. Cette évolution est symétrique à celle du marché du travail durant ces dernières années, notamment due à la croissance des contrats courts et du temps partiel. Par ailleurs, l'activité réduite recouvre des pratiques différentes d'une population à une autre : 20 % des allocataires en activité réduite correspondent à 75 % des mois d'activité réduite. Fréquente par nature chez les intérimaires et les intermittents, elle est plus occasionnelle et transitoire chez d'autres. Les allocataires en activité réduite – indemnisés ou non – disposent en moyenne d'un revenu de 34 % supérieur à celui des allocataires sans activité. Compte tenu de son importance chez les allocataires de l'Assurance chômage, l'Unedic entend poursuivre ses travaux sur l'activité réduite et ses bénéficiaires.

Les allocataires en activité réduite travaillent en restant inscrits comme demandeurs d'emploi. Sous certaines conditions, certains d'entre eux bénéficient du cumul du revenu de leur activité avec une partie de leur allocation chômage. Cette mesure vise à inciter à la reprise d'emploi.

Fondée sur le traitement des données détaillées concernant les demandeurs d'emploi, l'étude analyse le développement de ce dispositif depuis 1995. Elle renforce la connaissance de ses bénéficiaires et de leurs trajectoires.

Le recours croissant à l'activité réduite traduit les évolutions du marché du travail des deux dernières décennies

Entre 1995 et 2011, les allocataires en activité réduite sont passés de 490 000 personnes à 1,1 million chaque mois. Aujourd'hui, 40% des allocataires de l'Assurance chômage travaillent chaque mois. Cette expansion continue reflète l'augmentation des contrats courts et du recours au temps partiel, constatée ces dernières années sur le marché du travail.

L'activité réduite s'est particulièrement développée parmi les seniors et les femmes. La part des seniors en activité réduite a triplé entre 1995 et 2011 : elle passe de 10 à 34%. La part de l'activité réduite pour les femmes a doublé sur la même période (de 22 à 43%). Cela s'explique notamment par le développement de l'emploi à temps partiel pour les femmes et les seniors.

>>>> La croissance continue de l'activité réduite recouvre des pratiques hétérogènes

53% des allocataires en activité réduite sont indemnisés

En 2011, 53 % des allocataires en activité réduite cumulent revenu d'activité et allocation chômage.

En ce qui concerne leur revenu, les allocataires sans activité réduite indemnisés par l'Assurance chômage perçoivent en moyenne une indemnité de 1 095 €/mois. En comparaison, ceux qui pratiquent l'activité réduite en cumulant leur revenu et leur allocation disposent d'un revenu en moyenne de 1 365 €/mois ; tandis que ceux qui ne sont pas indemnisés – parce que leur activité dépasse les conditions de cumul – perçoivent un revenu de 1 560 € en moyenne.

Les allocataires en activité réduite, indemnisés ou non, améliorent leur revenu global de 34% par rapport au revenu des allocataires sans activité.

Les allocataires ont des pratiques hétérogènes de l'activité réduite

L'intensité du recours à l'activité réduite est inégale entre les allocataires :

- 20 % en ont une utilisation intensive : ils sont en activité réduite un peu plus de 6 mois sur 10, et correspondent à 75 % des périodes d'activité réduite.
- 40% des allocataires y recourent de manière occasionnelle : ils n'y sont que 2 mois sur 10, et représentent 25% des mois d'activité réduite.
- Enfin, 40% n'utilisent pas du tout l'activité réduite.

En conclusion, dans la majorité des cas, le recours à l'activité réduite est occasionnel.

Par ailleurs, les allocataires connaissent des parcours différents après une période d'activité réduite. L'étude analyse l'évolution de la situation, un an plus tard, des allocataires qui pratiquent l'activité réduite. Qu'ils soient indemnisés ou non, 38 % sont encore en activité réduite un an plus tard, 16 % n'ont pas d'activité (et sont totalement indemnisés) et 46 % sont sortis du régime d'assurance chômage. Sur ces 46 %, 37 % ne sont plus inscrits comme demandeurs d'emploi* et 9 % sont toujours inscrits à Pôle emploi et ne relèvent plus de l'assurance chômage.

**NB : ne plus être inscrit à Pôle emploi n'indique pas automatiquement le retour à l'emploi.*

Cette étude de l'Unédic s'inscrit dans un ensemble de travaux dédiés à ce sujet, dont une enquête menée en 2012 auprès de ceux qui la pratiquent. L'Unédic entend poursuivre son étude de l'activité réduite et de ses bénéficiaires car elle est déterminante pour comprendre le contexte dans lequel intervient l'Assurance chômage.

Qu'est-ce que l'activité réduite ?

Le cumul de l'allocation chômage avec une rémunération d'activité est possible si la personne reste inscrite comme demandeur d'emploi, et sous certaines conditions.

Le cumul est possible si l'activité ne dépasse pas 110 heures par mois et si les rémunérations du mois n'excèdent pas 70 % des salaires antérieurs. Le cumul est limité à la durée des droits, sans pouvoir excéder 15 mois. Cette limite de 15 mois ne concerne pas les personnes âgées de 50 ans ou plus. Toutes ces conditions ne concernent ni les intérimaires (annexe 4) ni les intermittents du spectacle (annexes 8 et 10).

Pour en savoir plus sur les règles de l'activité réduite : www.unedic.fr